



CENTRE DE DETENTION DE LA POLYNESIE FRANCAISE CONVENTION D'ENGAGEMENT PARTENARIAL POUR L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL

PREAMBULE

Un projet nécessaire.

La situation actuelle de Nuutania n'est satisfaisante ni pour les personnes qui y sont détenues, ni pour les personnels de l'administration pénitentiaire. Une augmentation importante des capacités de détention est indispensable tant en considération de principes élémentaires d'humanité que pour une meilleure administration de la justice

Pour y répondre, le ministère de la justice s'est engagé à créer, à Papeari (commune de Teva I Uta), sur le domaine de Tatutu, un nouveau centre de détention pour l'accueil de 410 détenus, soit une surface de plancher d'environ 24.000 m².

L'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) a été mandatée par le ministère de la justice pour mener à bien cette opération, en tant que maître d'ouvrage.

Un projet porteur de développement social et économique local

La construction du nouveau centre de détention génère des activités diversifiées productrices d'emplois pendant la phase de conception-réalisation (2012-2016). Le volume d'heures de travail sur le chantier est ainsi estimé à 250.000 et le nombre d'emplois directs et indirects mobilisés pendant les trois ans du chantier à 320. De ce point de vue, la construction du nouveau centre participe de l'esprit de la convention du 29 octobre 2012 relative à l'accompagnement du redressement de la Polynésie française.

Un dispositif partenarial d'accompagnement local.

Pour accompagner sa réalisation, les partenaires du projet – haut-commissariat de la République en Polynésie française, parquet général, administration pénitentiaire de Polynésie et l'APIJ pour l'Etat, le Pays et la commune de Teva I Uta - agissent ensemble en faveur du développement local et de l'emploi.

Leurs actions prennent pour cadre le comité de pilotage de la « cellule emploi » mis en place en décembre 2011. Depuis cette date, ce partenariat s'est élargi à d'autres partenaires autour de 3 objectifs globaux :

- Aider à la concrétisation des projets locaux de développement et permettre les créations locales d'emplois :
 - anticiper le démarrage du chantier
 - travailler en amont des recrutements nécessaires au chantier de construction et au fonctionnement du futur centre.
- Installer physiquement la cellule emploi dans les locaux du centre des jeunes adolescents de Papeari dans un calendrier compatible avec le démarrage du chantier.
- Inscrire les mesures d'accompagnement dans la présente convention locale de partenariat

Le comité de pilotage compte aujourd'hui 14 membres. Ses réunions mensuelles ont d'ores et déjà permis la concrétisation de cinq catégories d'actions participant du développement local et du soutien à l'emploi :

- le lancement d'un programme de formation en direction des jeunes de la commune,
- le financement par l'Etat et le Pays au titre du volet « constructions scolaires » du contrat de projet de la rénovation du centre des jeunes adolescents de Papeari dont une partie des locaux sera dédiée à la cellule emploi (40 290 050 F CFP sur un coût total d'opération de 49 475 050 F CFP),
- l'identification des projets de développement local venant en accompagnement de la construction du centre.
- la tenue du forum du développement local et de la micro-entreprise.
- l'information des habitants de la commune de Teva I Uta par la tenue de réunions sur site et la diffusion locale de la lettre d'information « flash-info » de l'APIJ.

Dans le même temps, l'APIJ a, depuis l'origine du projet, respecté ses engagements par :

- la conduite d'études destinées à garantir l'insertion paysagère du projet,
- l'inscription dans le marché d'une obligation pour le titulaire de s'engager sur un minimum de 30 000 heures d'insertion,
- l'intégration dans le marché de conception-réalisation d'un pourcentage minimum de 75% des études, travaux et équipements au bénéfice des entreprises locales : le groupement d'entreprises retenu répondant pleinement à ces exigences.
- le co-financement à hauteur de 9 185 000 F CFP de la rénovation du centre des jeunes adolescents pour la partie des locaux consacrés temporairement au projet pénitentiaire (cellule emploi, lieu d'exposition et de travail pour la maîtrise d'ouvrage...).

- l'information régulière des parties prenantes lors des réunions du groupe local de suivi et par la publication de « flash-info » périodiques.

Une volonté d'accompagnement durable.

Au-delà, les partenaires s'engagent à poursuivre dans le même esprit leur coopération sur les autres champs répertoriés par le comité de pilotage de la « cellule-emploi » et à réfléchir dès à présent, avec la direction de l'administration pénitentiaire, aux dispositions à prendre pour faciliter l'accès aux quelques 250 emplois permanents (surveillants, personnels médicaux, éducatifs, exploitation-maintenance, etc.) qui seront créés lors de la mise en service du centre de détention.

Dans cette perspective, les partenaires du projet conviennent de formaliser leurs engagements réciproques dans le cadre d'une convention partenariale destinée à concilier développement économique, emploi et développement local à l'occasion de la mise en œuvre de cette opération.

CONVENTION D'ENGAGEMENT PARTENARIAL POUR L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL

Leurs engagements concernent chacune des phases de réalisation de ce projet :

1. La phase d'appel d'offres (2011-2012).
2. La phase de conception et réalisation du centre de détention (2012-2016).
3. La phase d'exploitation du nouveau centre de détention

Dans ce cadre, ils s'engagent, chacun pour ce qui les concerne à favoriser, au plan local, l'emploi, l'insertion et la formation et développer les liens avec le tissu économique et social.

Leurs engagements seront déclinés chaque année en actions conjointes et évaluées dans le cadre d'un bilan-évaluation mené par le comité de pilotage de la « cellule-emploi » au regard des objectifs suivants :

1) FAVORISER L'EMPLOI, L'INSERTION ET LA FORMATION

Les signataires de la présente convention d'objectifs s'engagent à mobiliser leurs moyens selon les modalités suivantes :

Engagements de l'APIJ :

Durant la phase de conception et réalisation, l'APIJ s'engage à :

- Proposer au haut-commissaire des réunions du groupe local de suivi à l'occasion de chaque étape décisive du projet.
- Veiller au respect des engagements du titulaire du marché.
- Signaler, par l'intermédiaire du comité de pilotage de la « cellule-emploi » auprès du ministère de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi (SEFI) les postes créés et les profils de postes recherchés pour le chantier de construction du centre de détention. Ces informations seront transmises à la commune de Teva I Uta afin d'informer les demandeurs d'emploi ayant le profil des postes recherchés.
- Favoriser la mise en place par le titulaire du marché de plans de formation aux métiers du bâtiment, dans le cadre des heures contractuellement dédiées à l'insertion par le travail. Certaines des actions de formation pourraient bénéficier d'un financement particulier de la part du fonds paritaire de gestion pour la formation professionnelle des salariés.
- Contribuer à l'information des acteurs locaux et de la population (« flash-info », site internet de l'APIJ, panneaux d'information...).

Engagement de l'Etat (haut-commissariat, Parquet général, administration pénitentiaire) :

- Au titre du haut-commissariat de la République en Polynésie française :
 - Assurer la coordination et le secrétariat du dispositif d'accompagnement local dans le cadre du comité de pilotage de la cellule emploi.
 - Informer les acteurs locaux et la population de l'avancement du projet et de son impact sur le développement local par la réunion du groupe local de suivi et la contribution et diffusion locale aux supports de communication développés par l'APIJ (« flash-info », etc.).
 - Mobiliser les moyens de l'Etat pour permettre l'aboutissement des projets d'accompagnement identifiés par le comité de pilotage de la cellule-emploi.
 - Prioriser les projets d'investissement de la commune de Teva I Uta ayant un impact direct avec la création du centre de détention (ex. construction d'établissements scolaires, rénovation du réseau hydraulique, moyens de secours et de sécurité à développer, etc.)
 - Réunir le groupe local de suivi et le comité de pilotage de la « cellule-emploi »
- Au titre du procureur de la République (en collaboration étroite le service pénitentiaire d'insertion et de probation) :
 - Examiner la faisabilité des projets de réinsertion de détenus identifiés par l'administration pénitentiaire.
 - Promouvoir les dispositifs de substitution à l'incarcération.
- Au titre de l'administration pénitentiaire :
 - Préparer le recrutement des agents du futur centre par un renforcement de l'information sur les métiers pénitentiaires, une aide à la préparation aux

concours et l'installation d'un centre d'examen décentralisé dans la commune de Teva I Uta.

- Participer aux réunions du groupe local de suivi et du comité de pilotage de la « cellule-emploi »
- Au titre du groupement de service militaire adapté (GSMA) :
 - Identifier les besoins de formation facilitant le recrutement local et mettre en place les filières nécessaires.
 - Assurer un suivi personnalisé des stagiaires au terme de leurs cycles de formation.
 - Pérenniser les réunions d'information à Teva I Uta et faciliter l'insertion des jeunes de la commune au sein des formations proposées
 - Participer aux réunions du groupe local de suivi et du comité de pilotage de la « cellule-emploi »

Engagements du Pays (ministère de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi et ministère de l'agriculture)

- Au titre du ministère de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi :
 - Identifier les publics susceptibles de bénéficier des « 30 000 heures d'insertion ».
 - Assister, à la demande du titulaire du marché et ses sous-traitants, à la recherche de nouveaux salariés.
 - Participer au montage et l'ingénierie des formations répondant aux besoins du chantier et au recrutement des effectifs permanents du futur centre.
 - Dans le cadre de la poursuite de cursus de formation des jeunes (au terme de leur formation au GSMA, proposer et mettre en place par le centre de formation professionnelle des adultes (CFPA), des formations diplômantes qui seront validées par des titres professionnels du ministère en charge de la formation professionnelle.

Au titre du ministère de l'agriculture :

- Accompagner les projets de développement local relevant de son domaine de compétences, lotissements agricoles en particulier.
- Assurer le suivi des projets agricoles sur les plans des techniques culturelles et administratif (dossier d'aides éventuelles etc.)

Engagements de la commune de Teva I Uta :

- Faciliter la diffusion de l'information auprès des habitants de la commune.
- Organiser des réunions d'information en collaboration avec les acteurs de l'Etat pour développer l'emploi local.
- Etablir le lien entre la population locale et les services de l'Etat et du Pays.
- Etablir les profils des demandeurs d'emploi de la commune de Teva I Uta.

Engagements de la société Léon Grosse, titulaire du marché.

- Respecter la clause de « 30 000 heures » d'insertion prévue au marché.

- Consacrer aux entreprises locales 80 % du marché de travaux, soit plus de 7 Mds F CFP.
- Faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi de la commune de Teva I Uta au regard des besoins en recrutement des entreprises en charge du projet

Engagements de la chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers :

- Faciliter la création d'activités et d'entreprises orientée sur les besoins du nouveau centre pénitentiaire
- Faciliter la création d'emplois au sein des entreprises existantes en accompagnement de la construction du centre de détention.
- Tenir des permanences au siège de la cellule emploi (centre des jeunes adolescents de Papeari).

Engagements de l'ADIE :

- Participer aux réunions du groupe local de suivi et du comité de pilotage de la « cellule emploi »
- Faciliter la création de micro-activités en accompagnement de la construction du centre.
- Tenir des permanences au siège de la cellule emploi (centre des jeunes adolescents de Papeari).
- Collaborer avec la commune de Teva i Uta pour toute diffusion d'information auprès de la population locale.

Engagements des organisations professionnelles

- Participer aux réunions du comité de pilotage de la « cellule emploi ».
- Faciliter les embauches locales par les entreprises sous-traitantes.
- Sensibiliser les entreprises locales à l'embauche de demandeurs d'emploi de la commune de Teva I Uta et notamment ceux ayant bénéficié des formations dispensées par le GSMA.

2) DEVELOPPER LES LIENS AVEC LE TISSU ECONOMIQUE ET SOCIAL LOCAL

Engagement de l'Etat

- Au titre du haut-commissariat de la République en Polynésie française :
 - Mobiliser les moyens de l'Etat pour permettre l'aboutissement des projets d'accompagnement identifiés par le comité de pilotage de la cellule-emploi.
 - Veiller au respect des engagements de chaque membre du comité de pilotage.
 - Alimenter le «flash-info » et tout autre outil de communication de l'APIJ pour la partie relative à l'accompagnement local.
- Au titre du procureur de la République :

- En collaboration étroite avec l'administration pénitentiaire (SPIP...), promouvoir la mise en place de conventions « chantiers extérieurs » destinés aux détenus, avec les communes voisines du centre de détention, les directions du Pays (économie rurale, équipement, tourisme, environnement) et avec les associations. Ces conventions, préparées en amont seront mises en œuvre après l'ouverture du centre de détention.
- Au titre de l'administration pénitentiaire :
 - Installer le centre d'examen décentralisé dans un calendrier compatible avec l'organisation de concours des services pénitentiaires.
 - Développer le lien avec les entreprises locales pour le fonctionnement du centre de détention (fournitures, alimentations, services...)
 - Formaliser la convention de partenariat avec l'école nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) et le service de l'emploi de la formation et l'insertion professionnelles (SEFI) pour la préparation aux concours de recrutement des agents qui seront affectés dans le futur centre.
 - Participer régulièrement aux réunions d'information de la population de TEVA I UTA dans le cadre du CJA, avec des agents pénitentiaires.
 - Identifier les agents déjà recrutés intéressés par une affectation à l'établissement de Papeari et évaluation des besoins en termes de logement, d'équipements et services...
- Au titre du groupement de service militaire adapté :
 - Identifier les besoins de formation facilitant le recrutement local
 - Assurer un suivi personnalisé des stagiaires au terme de leurs cycles de formation en lien avec les intéressés, les organismes de formation (CFPA), l'armée de terre, les responsables d'entreprises, le SEFI.

Engagements du Pays :

- Au titre du ministère de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi :
 - Apporter un soutien à des projets de création d'activités relatifs au projet par la mise en œuvre des dispositifs d'intervention en vigueur.
- Au titre du ministère de l'agriculture
 - Créer des liens entre les filières de production, de distribution et de vente
 - Participer à l'établissement de l'état des lieux dans la commune des circuits de distribution et à l'étude de leur adéquation avec les productions, en participant à la diffusion des meilleures pratiques en agriculture.

Engagements de la commune

- Informer la population sur les métiers pénitentiaires et l'installation d'un centre d'examen décentralisé à Papeari.
- Participer, avec L'ENAP et le SEFI, à l'information sur les concours de recrutement des agents du futur centre.
- Identifier tous les acteurs économiques de la commune (commerçants, agriculteurs, artisans, prestataires de services, etc.).

- Favoriser et développer le lien entre les acteurs économiques de la commune et l'administration du centre pénitencier pour assurer le bon fonctionnement du centre de détention (fournitures, alimentations, services...).

Engagements de la chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM) et de l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE).

- Identifier les entreprises locales existantes, les mettre en réseau, les conseiller dans leur développement
- Aider à la création d'entreprise, recenser les besoins « métiers », aider à la formation en gestion d'entreprise
- Mettre en relation les entreprises avec les chercheurs d'emploi
- Favoriser la réinsertion économique des détenus

3) PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION DE LA CONVENTION

Le comité de pilotage de la « cellule emploi » est chargé du pilotage. Il a pour mission de valider les objectifs et la méthode de travail proposée dans le cadre de cette présente convention, d'animer et de suivre l'ensemble de la démarche partenariale dans ce domaine, de veiller à sa cohérence et d'en évaluer annuellement les actions décidées.

Ce comité de pilotage, présidé par le haut-commissaire ou son représentant est composé de :

- Le haut-commissaire ou son représentant,
- Le président du Pays (ministère de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi et ministère de l'agriculture),
- Le maire de Teva I Uta,
- Le maire délégué de Papeari
- Le procureur de la République,
- Le directeur des services pénitentiaires,
- Le chef de corps du groupement de service militaire adapté,
- Le chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles,
- Le centre de formation professionnelle des adultes,
- La société Léon Grosse, titulaire du marché,
- L'agence publique pour l'immobilier de la justice ou son représentant local
- Le président de la chambre de commerce, de l'industrie, des services et des métiers,
- Le président de l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE),
- Le mouvement des entreprises de France de la Polynésie française,

Ce comité de pilotage se réunit mensuellement. Son secrétariat est assuré par les services du haut-commissariat (subdivision administrative des îles du vent).

4) DUREE DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION

Cette convention s'applique et prend effet dès sa signature et s'achèvera à la date de livraison du centre de détention de Papeari.

Fait à Teva I Uta, le

Le haut-commissaire de la République française
en Polynésie française,

Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIERE.

Le vice-président de la Polynésie française,

Monsieur Antony GEROS.

Le directeur général de l'agence publique
l'immobilier de la justice (APIJ),

Monsieur Jean-Pierre WEISS.

Le maire de TEVA I UTA,

Madame Valentina CROSS.

Le procureur de la République
près le tribunal de première
instance de Papeete,

Monsieur José THOREL.

Le directeur régional de
l'association pour le droit à
l'initiative économique en
Polynésie française(ADIE),

Monsieur Olivier POTE.

Le président de la chambre de commerce,
d'industrie, des services et des métiers
de la Polynésie française (CCISM),

Monsieur Stéphane CHIN LOY.

Le chef de projet de la
société Léon GROSSE,

Monsieur Bernard MARCHAL.

Le président du mouvement
des entreprises de France
de la Polynésie française
(MEDEF),

Monsieur Luc TAPETA
SERVONNAT.